

Constitution de nouveaux groupes d'animation rurale

La création de nouveaux groupes d'animation rurale agricoles ou en économie familiale peut être annoncée à tout moment. La démarche retenue pour la création d'un nouveau groupe d'animation rurale est la suivante.

- Réunir un nombre de membres intéressés suffisant (minimum 10).
- Vérifier ensemble que les conditions décrites dans la check-list présentée ci-après sont remplies.
- Annoncer l'intérêt pour la création d'un groupe d'animation rurale à la FRI.
-

Check-list : points à vérifier avant la création d'un groupe d'animation rurale

Conditions à remplir :	Condition remplie	
	Oui	Non
Le groupe rassemble 10 à 20 personnes prêtes à s'engager activement dans la vie du groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les membres du groupe s'engagent à :		
• définir ensemble un mode d'organisation et de fonctionnement du groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• partager leurs idées, leurs expériences et leurs connaissances ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• définir ensemble un programme d'activités annuel ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• participer régulièrement aux activités du groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• respecter les règles de fonctionnement définies par le groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un ou plusieurs membre-s s'engage-nt en tant que responsable-s du groupe à :		
• conduire et présider le groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• organiser les activités du groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• assurer le lien entre le groupe et l'animateur FRI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En principe, toutes les conditions relevées ci-dessus devraient être remplies pour créer un groupe d'animation rurale. Si tel n'est pas le cas, il y a lieu de définir pourquoi l'une ou l'autre des conditions n'est pas remplie et d'identifier les impacts que cela peut avoir sur la vie du groupe.

L'annonce de la création de groupes d'animation rurale pourra se faire par téléphone, courriel ou courrier postal à l'adresse suivante :

Fondation Rurale Interjurassienne
M. P.-A. Odiet
Courtemelon / Cp 65
2852 Courtételle

Tél. 032 420 74 36
Courriel : pierre-andre.odiet@frij.ch